

La Commission des Finances au Sénat

Centre le Cabinet. — Le Sénat, à l'occasion de la nomination de la Commission des Finances s'est réuni à une véritable manifestation antiministérielle. Dans les discours les commissaires nom-

LES PAPIERS MONTAGNINI

L'incertitude des membres de la Commission. — Paris, 30 mai. — On a beaucoup commenté aujourd'hui au Palais-Bourbon l'incident des papiers Montagnini. Les remarques portaient surtout sur l'information officielle, d'après laquelle MM. Gavarry et Hennion, dont on connaît le rôle dans cette affaire, et que la Commission d'enquête a

Les ministres de culture dans les hôpitaux militaires

Après deux des circulaires du 15 novembre 1906 et du 24 janvier 1907, les ministres de culture sont autorisés à remplir, après des malades qui le demandent spontanément, dans l'intérieur des hôpitaux militaires, les fonctions de leur ministère.

FAITS DIVERS

Le Mauvais Temps. — Violents orages. — Les victimes. — Saint-Etienne, 30 mai. — Plusieurs violents orages se sont abattus sur la région de Saint-Etienne causant, en maints endroits, des dégâts considérables. La foudre est tombée à Saint-Heas et la jeune Badin qui était assis près d'une fenêtre a été tué. Son père a reçu une forte commotion et a eu les bras paralysés.

LE CONGRÈS JEANNE D'ARC

Les œuvres féminines. — Paris, 30 mai. — Le quatrième Congrès de la Fédération Jeanne d'Arc s'est ouvert ses séances ce matin, dans la salle des Conférences de l'Institut Catholique, sous la présidence d'honneur du cardinal-archevêque de Paris, et la présidence de Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, assisté de Mgr Baudrillard, recteur de l'Institut, et de Mlle Marguerite, secrétaire de la Fédération.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost. A la demande du Gouvernement, le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, étant connu au sujet de la proposition de loi sur le règlement des jeux est adjourné à demain vendredi.

LES APACHES A PARIS

Agents routés de coups. — Paris, 30 mai. — Deux inspecteurs de la Sûreté, les agents Gall et Blondel ont été attirés cette nuit dans un quai aperçu rue Cloche-Persée, par des apaches qui les ont roués de coups. Les agents à moitié assommés ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

EN RUSSIE

Un attentat. — Lublin, 30 mai. — Deux coups de revolver ont été tirés hier soir, en pleine rue, et dans le voisinage de l'église, contre l'évêque catholique, Mgr Jazdzewski, qui, d'ailleurs, n'a pas été atteint. Ce qui voyant, l'auteur de l'attentat se précipita sur le prélat et le blessa, à la main, d'un coup de couteau; le secrétaire de Mgr Jazdzewski parvint à désarmer l'assassin et à le tenir en respect jusqu'à l'arrivée d'agents qui l'arrêtèrent.

La grève générale des inscrits maritimes

IMPORTANT REUNION A MARSEILLE. — LES DECISIONS PRISES. — Marseille, 30 mai. — A la suite de la décision prise, par le comité national de défense des gens de mer, de déclarer la grève générale, une réunion des inscrits maritimes a été tenue, à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Leboupanker, président du comité de défense des gens de mer, assisté de MM. Bonhomme, président de la Fédération des Etats-majors, et de M. Lapeyre, secrétaire général de l'Association fédérative des capitaines au long cours.

LE PROCÈS CHAUMIE

Un incident à la gare d'Orléans. — Paris, 30 mai. — M. Paul Lascombes, neveu de M. Chaumié, a été pris à partie, dans la gare d'Orléans, par M. Gustave Téry, se rendant ce matin à la première heure à la gare du quai d'Orsay, pour l'attendre et lui demander raison de ses paroles. Vers huit heures, M. Téry débarqua par le train d'Agen; M. Lascombes se dirigea vers lui, lui toucha l'épaule, puis le souffleta de ses gants.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES DEBTS DE BOISSONS

Un projet de loi du ministre des Finances. — M. Caillaux, ministre des Finances, vient de déposer, à la Chambre, un projet de loi dont voici les articles principaux: ART. 6. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908, l'ouverture de nouveaux débits de boissons à consommer sur place est interdite.

HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La grève générale des inscrits maritimes

La grève générale des inscrits maritimes. — Marseille, 30 mai. — A la suite de la décision prise, par le comité national de défense des gens de mer, de déclarer la grève générale, une réunion des inscrits maritimes a été tenue, à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Leboupanker, président du comité de défense des gens de mer, assisté de MM. Bonhomme, président de la Fédération des Etats-majors, et de M. Lapeyre, secrétaire général de l'Association fédérative des capitaines au long cours.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS

La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

Phistoire naturelle de Francfort. Aegon musée d'Europe possède un squelette de pareilles dimensions. La tête est d'un diamètre de 10 centimètres, le corps est d'un diamètre de 15 centimètres. Le poids de squelette est de 225 kilogrammes et on a été obligé d'emporter les divers ossements dans 25 caisses pour les transporter sur le transport de New-York en Europe.

SAINT-SAENS IL Y A 45 ANS. — Dans un livre de critique musicale daté de 1862 et signé d'un nom célèbre et encore très connu aujourd'hui, l'auteur prétend que Charles Saint-Saëns, déjà grand pianiste et compositeur, commençait à faire entendre ses œuvres personnelles.

EN RUSSIE. — Un attentat. — Lublin, 30 mai. — Deux coups de revolver ont été tirés hier soir, en pleine rue, et dans le voisinage de l'église, contre l'évêque catholique, Mgr Jazdzewski, qui, d'ailleurs, n'a pas été atteint.

LES APACHES A PARIS. — Agents routés de coups. — Paris, 30 mai. — Deux inspecteurs de la Sûreté, les agents Gall et Blondel ont été attirés cette nuit dans un quai aperçu rue Cloche-Persée, par des apaches qui les ont roués de coups.

LES DEBTS DE BOISSONS. — Un projet de loi du ministre des Finances. — M. Caillaux, ministre des Finances, vient de déposer, à la Chambre, un projet de loi dont voici les articles principaux: ART. 6. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908, l'ouverture de nouveaux débits de boissons à consommer sur place est interdite.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.

LES ANTE-DILUVIENS. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. — La ville de Francfort-sur-Mein posséderait deux diplômes. Le premier, obtenu en 1850, lui confère le titre de ville libre. Le second, obtenu en 1861, lui confère le titre de ville impériale. Ces deux diplômes ont été découverts dans un coffre-fort appartenant à un riche particulier.